

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et dont l'ajustement du règlement (CE) 2015/830

Prestop

Révisé le 28.01.2022

Rubrique 1 Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial Prestop

Synonyme

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations

déconseillées

Utilisation Fongicide biologique

Utilisations Seulement pour l'utilisation professionnelle

déconseillées

1.3 Renseignements concernant le fabricant fournissant la fiche de données de sécurité

Fabricant VERDERA OY / Lallemand Plant Care

Adresse P.O. Box 5, 02271 Espoo Téléphone +358 10 217 37 00 E-Mail info@lallemand.com

Fournisseur Andermatt Biocontrol Suisse AG

Adresse Stahlermatten 6

6146 Grossdietwil, Suisse

Téléphone +41 (0)62 917 5005 E-mail sales@biocontrol.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone 145 (Tox Info Suisse)

Rubrique 2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou de la préparation

Selon règlement (CE) No. 1272/2008, (CE) 453/2010, (CE) 1907/2006 (REACH), (CE) 547/2011 et (CE) 1107/2009, directive (CE) 1999/45 la substance n'est pas classé comme dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les

risques pour la santé humaine et l'environnement.

Ne pas inhaler l'Aersol.

Peut provoquer des réactions allergiques cutanées.

Éviter le contact avec la peau.

Peut causer une sensibilisation par inhalation et par contact avec

la peau.

Ne pas laisser pénétrer dans les yeux, sur la peau ou les

vêtements.

Porter des gants et des vêtements de protection appropriés. Porter un vêtement de protection, des gants appropriés et des

lunettes de protection.

Tenir hors de portée des enfants.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.



Mot d'avertissement : Attention

2.3 Autres dangers

Prestop contient Gliocladium catenulatum J1446.

Microorganisme peuvent avoir un potentiel pour provoquer des réactions de sensibilisation.

Page **1** of **7**



Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et dont l'ajustement du règlement (CE) 2015/830

Prestop

Révisé le 28.01.2022

La préparation ne contient pas des substances vPvB (vPvB = very persitent, very bioaccumulative) resp. ne releve pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006

La préparation ne contient pas des substances PBT (PBT = persistent, bioaccumulative, toxic) resp. ne releve pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006

Rubrique 3 Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Ce produit est un mélange.

3.2 Préparations

Gliocladium catenulatum

J1446 Spores et mycel, 1x108 CFU/g de produit au minimum

Rubrique 4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales Pas de mesures spéciales nécessaire. Conserver dans

l'emballage original.

Après inhalation Donner de l'air frais. Transporter la personne à l'extérieur et la

maintenir dans une position où elle peut confortablement

respirer. Consulter un médecin immédiatement.

Après contact avec la peau Retirer les vêtements contaminés. Laver immédiatement à l'eau

tiède et au savon et bien rincer. Consulter un médecin en cas de

troubles.

Après contact avec les yeux Rincer immédiatement et abondamment les yeux en les

maintenant ouverts durant au moins 10 minutes. Si les troubles

persistent, consulter un médecin.

Après ingestion Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Consulter un

médecin immédiatement.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Microorganisme ont un potentiel de sensibilisation de la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

nécessaires

Traitement symptomatique.

Rubrique 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : CO₂, poudre d'extinction, mousse ou eau pulvérisée

Moyens d'extinction

inappropriés :

Pas connu

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Pas des données disponible

5.3 Conseils aux pompiers

Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges

et un appareil respiratoire autonome.

Rubrique 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage individuel. Eau potable et la possibilité de laver et rincer les mains doivent être disponible à l'endroit de travail et au lieu de traitement.



Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et dont l'ajustement du règlement (CE) 2015/830

Prestop

Révisé le 28.01.2022

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

Ne pas polluer les eaux avec le produit ou l'emballage.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eliminer l'emballage et le proudit selon les réglementations locale et nationale.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Consulter les section 8 et 13 de cette fiche de données de sécurité.

Rubrique 7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter de respirer les aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection adapté pendant la manipulation du produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver hors de portée des enfants et des animaux domestiques. A conserver dans un récipient bien fermé, au sec, et dans un lieu frais (4°C) et aéré.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Rubrique 1 et 7

Rubrique 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Le produit ne contient pas en quantité significative des

substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de

travail.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection des yeux/de

visage

Normalement il n'y a pas de danger si le produit est utilisé selon

le mode d'emploi et des vêtements de protection sont porté. Éviter l'exposition. Lunettes ou écran de protection

Protection de la peau Gant de protection, Vêtements de protection complet

Protection respiratoire Masque FFP2

Risques thermiques Aucun

Autres Un microorganisme est un champignon naturel. Pas de limites

d'exposition

Rubrique 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme Poudre (solide)

Couleur Clair Odeur Doux

Seuil olfactif Non déterminé

Valeur du pH Ca. 7

Point de fusion Non applicable
Point d'ébullition Non applicable
Point d'inflammation Non applicable
Taux d'évaporation Non déterminé
Inflammabilité Non applicable



Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et dont l'ajustement du règlement (CE) 2015/830

Prestop

Révisé le 28.01.2022

Limite inférieure et Non déterminé

supérieure d'explosibilité

Pression de vapeur (20 °C) Non déterminé
Densité de vapeur non déterminé
Densité Ca. 500 kg/ca.m.

Solubilité dans/miscibilité

avec l'eau

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Point d'inflammation Non déterminé
Température de non déterminé

décomposition

Viscosité Non déterminé
Propriétés explosives Non applicable
Propriétés comburantes Non déterminé

9.2 Autres informations

Aucun

Insoluble

Non déterminé

Rubrique 10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit est stable sous de conditions normales.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable sous de conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Le produit est stable sous de conditions normales.

10.4 Conditions à éviter

Eviter d'exposer le produit aux températures supérieures à 30°C,

lumière UV et rayon de soleil.

10.5 Matières incompatibles

Acides, bases, concentré des engrais, pesticide chimique. Tenir

hors d'aliments, boisson et fourrage.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Non applicable

Rubrique 11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Oral LD50 >2'000 mg/kg (rat)

cutanée LD50 >2'000 mg/kg (rat)

Corrosion cutanée/irritation

cutenée

Possibilité pour des réaction de sensibilisation

Lésions oculaires Légèrement irritant.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou Possibilité pour des réaction de sensibilisation

cutanée

Mutagénicité sur les cellules Aucun

germinales

Cancérogénicité Aucun
Toxicité pour la reproduction Aucun
Toxicité spécifique pour Aucun

certains organes cibles –

exposition unique



Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et dont l'ajustement du règlement (CE) 2015/830

Prestop

Révisé le 28.01.2022

Toxicité spécifique pour certains organes cibles -

exposition répétée

Danger par aspiration

Aucun

Aucun

12.1 Toxicité

Toxicite aiguë (courte

durée)

Le produit est ce composants ne sont pas classé comme toxique

pour l'environnement. Gliocladium catenulatum est un

champignon naturel.

Poissons $NOEC = 2x10^6 CFU/I$

Crustacés Daphnia magna NOEC = 1.3x108 CFU/I

Algues/plantes aquatiques

Autres organismes

Pseudokirchneriella subcapitata CE50/7h > 100 mg/l

Oiseaux LD50 > 2000 mg/kgVer de terre LD50 > 1250 mg/kgAbeilles LD50 > 2000 mg/kg

Toxicité chronique (longue durée)

Poissons Pas de donnée disponible Crustacés Pas de donnée disponible Algues/plantes aquatiques Pas de donnée disponible Autres organismes Pas de donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Dégradibilité abiotique Dégradibilité physique et

photochimique Biodégradation Pas de donnée disponible Pas de donnée disponible

Le produit se dégrade rapidement dans l'eau et le sol;

Le produit est probablement pas bioaccumulativ.

biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage

octanol-eau

Pas de donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Répartition connue ou prévisible entre les différents

Facteur de bioconcentration

compariments de

l'environnement Tension superficielle Adsorption/lixiviation

Gliocladium catenulatum est un champignon naturel dans le sol.

Gliocladium catenulatum est un champignon naturel dans le sol. Gliocladium catenulatum est un champignon naturel dans le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

La préparation ne contient pas des substances vPvB (vPvB = very persitent, ver bioaccumulative) resp. ne releve pas de

l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006

La préparation ne contient pas des substances PBT (PBT = persistent, bioaccumulative, toxic) resp. ne releve pas de

l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006

12.6 Autres effets néfastes



Rubrique 13

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et dont l'ajustement du règlement (CE) 2015/830

Prestop

Révisé le 28.01.2022

Aucune information complémentaire disponible.

12.7 Autres informations

Aucun

Considérations relatives à l'élimination

13.1	Méthodes de traitement des d	déchets
	Elimination de Produit/ Emballage Code/marquage des déchets conforme à OMoD	Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur. Aucun
	Information important pour le traitement des déchets	Aucun
	Information important pour le traitement d'eau sale	Aucun
	Autre recommandation pour le traitement des déchets	Aucun
Rubrique 14	Informations relatives au tr	ansport
-	Numéro ONU	
		Non applicable
14.2	Nom d'expédition des Nations Unies	
		Non applicable
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	
	Transport par route (ADR/RID)	Non dangereux
	Transport par mer (IMDG)	Non dangereux
	Transport par air (IATA/ICAO)	Non dangereux
14.4	Groupe d'emballage	
	_	Non applicable
14.5	Dangers pour l'environnement	
	Transport par route (ADR/RID)	Non dangereux
	Transport par mer (IMDG) Transport par air	Non dangereux
	(IATA/ICAO)	Non dangereux
14.6	Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur	
		Voir les sections 6 et 8 de cette fiche de données de sécurité.
14.7	Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL	

Non concerné

Rubrique 15 Informations relatives à la réglementation

de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Réglementations/législation particulières à la substance ou à la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement



Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et dont l'ajustement du règlement (CE) 2015/830

Prestop

Révisé le 28.01.2022

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de

produits chimiques

Habilitations Aucun connue Restrictions d'usage Aucun connue

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Voir Rubrique 7 et 8. Évaluation selon le règlement (CE)

1107/2009.

Rubrique 16 Autres informations

Ces indications concernent le produit défini pour le consommateur final. Toutes les indications correspondent à l'état actuel de notre connaissance. Elles décrivent le produit en fonction des données des règlements de sécurité ; elles ne

représentent pas d'assurance de qualité dans le sens d'une

spécification technique.

i Édition rémaniée

Adapté au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Date 28.01.2022